



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**N° GH 010-2021**

**ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

### Lieux d'exécution du marché :

Hôpital Saint-Louis  
1, avenue Claude Vellefaux  
75475 Paris cedex 10

Hôpital Lariboisière  
2, rue Ambroise Paré  
75475 Paris cedex 10

Hôpital Fernand Widal  
200, rue du Faubourg Saint-Denis  
75475 Paris cedex 10

Hôpital Robert Debré  
48 boulevard Sérurier  
75935 Paris cedex 19

Hôpital Bretonneau  
23 rue Joseph de Maistre  
75885 Paris cedex 18

### Date et heure limites de réception des offres :

**JEUDI 20 MAI 2021 A 12H00**

**ARTICLE 1. OBJET, TYPE ET DUREE DE LA CONSULTATION****1.1 Objet**

Le présente Règlement de la Consultation (RC) concerne un marché relatif aux prestations intellectuelles en assistance à maîtrise d'ouvrage (OPC, Contrôle Technique, CSSI et CSPS) pour les opérations de travaux des secteurs Centre et Est du GH AP-HP.Nord-université de Paris.

Les établissements concernés sont :

- **Hôpital Saint-Louis** : 1, avenue Claude Vellefaux - 75475 Paris cedex 10 ;
- **Hôpital Lariboisière** : 2, rue Ambroise Paré - 75475 Paris cedex 10 ;
- **Hôpital Fernand Widal** : 200, rue du faubourg Saint-Denis - 75475 Paris cedex 10.
- **Hôpital Robert Debré** : 48, boulevard Serurier – 75475 Paris cedex 19
- **Hôpital Bretonneau** : 23, Rue Joseph de Maistre – 75475 Paris cedex 18

**1.2 Type et montant**

Conformément aux dispositions des articles R2124-1, R2131-16 R2131-17 R2131-18, R2124-2, R2161-2 R2161-3 R2161-5 et R2161-4 du code de la commande publique, il s'agit d'un marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Il s'agit par ailleurs, d'un accord cadre mono-attributaire dont l'exécution est assurée par le biais de bons de commande (articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 dudit Code).

A cet effet, Le montant maximum de dépenses couvertes par bons de commande sur l'ensemble de la durée du marché est fixé à :

- Lot 1 « Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) »  
maxi 400 000.00 € HT, soit 480 000.00 € TTC
- Lot 2 « Mission de Contrôle Technique (CT) »  
maxi 600 000.00 € HT, soit 720 000.00 € TTC
- Lot 3 «Mission de Coordonnateur des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI) »  
maxi 500 000.00 € HT, soit 600 000.00 € TTC
- Lot 4 « Mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) »  
maxi 300 000.00 € HT, soit 360 000.00 € TTC

**1.3 Durée**

Le marché prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 pour une durée de quatre ans.

Toutefois, si la notification du présent marché devait avoir lieu postérieurement à la date de démarrage indiquée, celui-ci débiterait à la date de notification pour une durée de quatre ans.

La durée de validité des bons de commande pourra excéder celle de la durée de l'accord-cadre à condition que le bon de commande ait été établi avant la date d'expiration de l'accord-cadre de sorte que les opérations de travaux suivies par les titulaires continuent à être gérées par ces derniers jusqu'à la fin des missions telles que définies par le CCTP.

**1.4 Délai de validité des offres**

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de **180 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée en page de garde du présent règlement de consultation.

**1.5 Composition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises est composé des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation et ses annexes (plan et liste de références) ;
- L'Acte d'engagement à remplir par le soumissionnaire (1 par lot) ;
- L'annexe financière de l'Acte d'engagement correspondant à l'offre du candidat (1 par lot) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) (1 par lot) ;

- Les modèles de lettre de candidature (DC1) et de déclaration du candidat (DC2) préremplis ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales relatif aux prestations intellectuelles (CCAG – PI) de 2009, non fourni.

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications non substantielles au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE 2. FORME DU MARCHÉ**

### **Allotissement**

Le présent accord-cadre comporte 4 lots :

- Lot 1 « Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) »
- Lot 2 « Mission de Contrôle Technique (CT) »
- Lot 3 « Mission de Coordonnateur des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI) »
- Lot 4 « Mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) »

### **Tranches optionnelles**

L'accord-cadre est lancé sans tranche.

### **Prix**

Les prix seront forfaitaires et révisibles

### **Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)**

Sans objet.

### **Variante**

Les variantes sont interdites.

## **ARTICLE 3. CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET DES DOSSIERS D'OFFRE**

### **3.1 Les conditions de langue :**

**La langue utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français.**

Conformément à l'article R 2143-16 du Code de la Commande Publique, les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées uniquement si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

### **3.2 Contenu du dossier de réponse**

Le dossier déposé sur <https://www.marches-publics.gouv.fr/> sera composé des éléments suivants :

1) la lettre de candidature et le cas échéant d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (**DC1**) ; Ce document sera accompagné d'un éventuel pouvoir, décerné à la personne qui sera habilitée à engager la société.

2) la déclaration du candidat (**DC2**) indiquant précisément les qualités de la personne habilitée à engager la société. En annexe de ce document, figureront l'ensemble des éléments de preuve relatifs aux capacités financières, techniques et professionnelles du candidat.

En l'espèce, il est attendu des soumissionnaires :

- la présentation de références portant sur des marchés similaires
- un chiffre d'affaires annuel minimum de 100 000.00 € sur les trois dernières années

Les qualifications des groupements seront étudiées globalement, de sorte qu'il n'est pas nécessaire que chaque membre du groupement dispose de l'ensemble des qualifications requises.

*NB :* Lors de l'analyse des candidatures, les offres des candidats ne présentant pas l'ensemble des garanties professionnelles et financières ou les capacités techniques exigées ci-avant seront éliminées, après régularisation de leur dossier. A cet effet, si l'absence de référence n'est pas de nature à éliminer un candidat elle constitue un commencement de preuve des limites afférentes aux capacités du candidat (articles R2142-1 à 4 du code de la commande publique).

3) l'acte d'engagement dûment complété, daté et signé électroniquement, accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

4) l'annexe financière complétée, datée et signée électroniquement.

5) une description de la démarche proposée par le candidat faisant ressortir son intérêt pour le marché (mémoire technique) présentant notamment :

- l'organisation projetée en termes de moyens humains (organigramme de la société, CV détaillés, compétences proposées, nombre de techniciens) et les dispositions et engagements pour assurer la prestation en mode courant et en période de congés
- l'organisation prévue pour réaliser les missions (description des méthodologies de travail, du circuit des informations et des engagements pris par le candidat en vue d'assurer une prestation de qualité, description de la présentation des dossiers, affichage des délais sur les rendus, etc.)
- la méthodologie proposée pour le suivi des travaux en phase exécution (établissements de documents, nombre des visites, etc... )
- l'engagement de l'entreprise dans une démarche de développement durable (notamment les engagements pour ce qui concerne l'application de sa politique de développement durable dans le cadre du marché)

6) un K-BIS datant de moins de 6 mois.

7) un certificat d'assurance responsabilité civile en lien avec l'objet du marché et en cours de validité.

### **3.3. Présentation de l'offre dématérialisée :**

Les offres doivent être remises via la plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Les plis devront impérativement être déposés avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées en page de garde.**

## **ARTICLE 4. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLS**

### **4.1 Modalités d'envoi des plis**

**La remise des plis par voie dématérialisée est obligatoire conformément à l'article R 2132-7 du Code de la Commande Publique.**

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat et pour un même lot, seule est ouverte la dernière offre reçue, par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Pour répondre sous forme dématérialisée, le candidat doit être inscrit sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> et la personne habilitée à engager le candidat doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer les fichiers composant sa réponse.

Les documents constitutifs de l'offre (acte d'engagement, annexes financières) devront être signés à l'aide d'un certificat de signature électronique valide.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature numérisée (numérisation d'un document papier**

*avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique. La signature numérisée n'est admissible que pour les documents qui ne sont pas signés par les candidats eux-mêmes (certificats de qualification, certificat de visite, attestation fiscales...).*

*Par ailleurs, il est rappelé que la signature d'un fichier compressé (notamment .zip, .rar, .7z, ...) n'emporte pas signature des documents qu'il contient.*

*Dans le cas d'un groupement d'entreprises, un outil de co-signature électronique est disponible sur la plateforme.*

→ **copie de sauvegarde**

Une copie de sauvegarde peut être envoyée.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde », le numéro et l'intitulé de la consultation et le nom du candidat auxquels elle se rapporte.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, à l'adresse suivante :

**Cellule des marchés du GHU APHP.Nord  
Hôpital St Louis  
1 avenue Claude Vellefaux – 75475 Paris Cedex 10  
(Cf. annexe jointe – plan d'accès)**

**avant les date et heure limites indiqués en page de garde du présent règlement de consultation**

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que lorsque la cellule des marchés a détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique ou que ces dernières ne sont pas parvenues à la cellule des marchés dans les délais de dépôt des candidatures et des offres malgré un envoi effectué dans ces délais ou en cas d'absence de réussite d'ouverture de ces documents.

#### **4.2 Format d'envoi**

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles suivants : Adobe (.pdf), Word (.doc, .docx), ODF (.odt, .ods, .odp, .odg), Excel (.xls, .xlsx), PowerPoint (.ppt, .pptx) ou texte universel (.rtf).

Tout fichier informatique établi dans un format différent sera réputé ne pas avoir été reçu.

### **ARTICLE 5. FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE**

Les candidats peuvent se présenter seuls, sous forme d'entreprise individuelle, ou en groupement d'entrepreneurs conjoints ou solidaires. Dans les deux cas, les membres du groupement désigneront un mandataire. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire dudit groupement sera solidaire de chacun des membres pour leurs obligations contractuelles, en application de l'article R2142-19 à -27 du code de la commande publique. Les cotraitants devront fournir les pièces administratives suivantes : DC2 et annexes éventuelles, K-BIS de moins de 6 mois, RIB, attestations d'assurance en cours de validité.

Par ailleurs, les candidats peuvent soumissionner sur un même lot en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. En revanche, les candidats ne peuvent soumissionner en qualité de membres de plusieurs groupements.

### **ARTICLE 6. ENREGISTREMENT ET JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

L'enregistrement et le jugement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R 2152-1 à 12 du Code de la Commande Publique.

### 6.1 Enregistrement des offres et sélection des candidatures

Les candidatures sont appréciées selon les exigences minimales requises suivantes :

- la présentation de références portant sur des marchés similaires
- un chiffre d'affaires annuel minimum de 100 000.00 € sur les trois dernières années

### 6.2 Critères de jugement des offres

Pour le jugement, le RPA procède comme indiqué à l'article L2152-7 -8 et R2152-6 à -12 du code de la commande publique.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

<b>1</b>	<b>Proposition financière</b>	<b>40 %</b>
<b>2</b>	<b>Valeur technique de l'offre</b>	<b>55 %</b>
<b>3</b>	<b>Développement durable</b>	<b>5 %</b>

Le candidat donne un maximum de renseignements au regard de ces critères de jugement.

- Le critère financier sera noté de manière proportionnelle par rapport à l'offre la moins élevée.
- Le critère « Valeur technique de l'offre » sera analysé au vu des éléments suivants :
  - Sous critère 1 : Organisation projetée en termes de moyens humains (organigramme de la société, CV détaillés, compétences proposées, nombre de techniciens) et dispositions et engagements pour assurer la prestation en mode courant et en période de congé (30%)
  - Sous-critère 2 : Organisation prévue pour réaliser les missions (description des méthodologies de travail, du circuit des informations et des engagements pris par le candidat en vue d'assurer une prestation de qualité, description de la présentation des dossiers, affichage des délais sur les rendus, etc.) (15%)
  - Sous critère 3 : Qualité de la méthodologie pour le suivi des travaux en phase exécution (établissements de documents, nombre des visites, etc...) (10%)
- Le critère « Développement durable » sera analysé au regard de l'engagement de l'entreprise dans une démarche de développement durable (notamment les engagements du titulaire pour ce qui concerne l'application de sa politique de développement durable dans le cadre du marché) (5%)

## ARTICLE 7. PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU

L'attributaire devra produire les pièces suivantes si celles-ci n'ont pas été remises lors de la candidature :

- a) Les pièces mentionnées aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours de cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-3, L 8251-1, L 8231-1, L 8241-1, L 5212-1, L 5212-2, L 5212-5, L 5212-6, L 5212-7, L 5214-1, D8222-5, L 8222-1 et L 8222-2.
- b) Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le refus ou l'absence de la transmission desdites pièces dans les délais mentionnés par le pouvoir adjudicateur entraînera le rejet de l'offre du candidat.

## **ARTICLE 8. NON RETENUS ET VOIES DE RECOURS**

### **Non retenus**

Les candidats non-retenus seront informés du rejet de leurs offres par l'acheteur, selon les dispositions fixées par l'article R2181-1 à -4 du code de la commande publique.

### **Recours :**

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le suivant :

Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04.

✉ : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

☎ : 01 44 59 44 00

📠 : 01 44 59 46 46

## **ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats peuvent poser une question sur un fichier informatique type word ou pdf au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au niveau de cette consultation dans la section « Question ».

La cellule des marchés transmet les réponses à ces questions au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres par courriel via la plateforme de dématérialisation à l'adresse indiquée par les candidats lors du téléchargement du dossier sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Procédure : AOO**

**Annexe 1 : PLAN D'ACCES A LA CELLULE DES MARCHES**

